



SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE

Grand Anancy
Fier et Usse
Pays de Cruseilles
Sources du Lac d'Annecy



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN

Séance du 08 septembre 2020

DELIBERATION N° 2020-09-02

APPROBATION DU LIEU DE REUNION DU COMITE
SYNDICAL DU 08 SEPTEMBRE 2020

Le huit septembre deux mille vingt, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le quatre août deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de convivialité à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. André SAINT-MARCEL, doyen d'âge du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Frédérique LARDET, Nora SEGAUD-LABIDI, Ségolène GUICHARD et Virginie SERAIN – MM. Jean-Claude MARTIN, Antoine GRANGE, Olivier WEILAND, Jean-François GIMBERT, Eric BARITHEL, Christian ANSELME, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, David DUPASSIEUX, André SAINT-MARCEL, Bruno LYONNAZ et Christian LEPINARD

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : MM. François ASTORG, Marcel GIANNOTTY, René ALLAMAND,

Procurations : M. François ASTORG titulaire absent, donne procuration à Mme Nora SEGAUD-LABIDI titulaire présente.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Johan PANISSET suppléant de M. Marcel GIANNOTTY titulaire absent ; M. Ludovic BOURGEOUX suppléant de M. René ALLAMAND titulaire absent

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Sylvie LE ROUX - MM. Pierre AGERON, Michel PASSETEMPS

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Jacqueline CECCON, M. François DAVIET

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Karine FALCONNAT suppléante de M. François DAVIET titulaire absent ; M. Thomas BIELOKOPYTOF suppléant de Mme Jacqueline CECCON titulaire absente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – MM. Marc PAGET et Michel COUTIN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : MM. Jacques DALEX et Sébastien SCHERMA

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Marc BRACHET suppléant de M. Jacques DALEX titulaire absent ; M. Michel LUCIANI suppléant de M. Sébastien SCHERMA titulaire absent

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mmes Charlotte BOETTNER et Julie MONTCOUQUIOL – MM. Cédric DECHOSAL, Gérard LACROIX et Xavier BRAND

Délégués titulaires absents : /

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- Mme Christiane LAYDEVANT suppléante de M. Jean-Claude MARTIN titulaire présent,
- Mme Claire RIGAL suppléante de M. Christian LEPINARD titulaire présent,
- Mme Michèle DOMENGE-CHENAL suppléante de Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET titulaire présente,
- M. Pierre-Louis MASSEIN suppléant de M. Antoine GRANGE titulaire présent,
- M. Thierry DEWEIRDY suppléant de Mme Virginie SERAIN titulaire présente,
- M. Bernard FOUQUERE suppléant de M. Jean-François GIMBERT titulaire présent,
- M. Marc ROLLIN suppléant de M. Eric BARITHEL titulaire présent,
- M. Michel PONTAIS suppléant de M. Christian ANSELME titulaire présent,
- M. Sébastien SAVOY suppléant de M. Henri CHAUMONTET titulaire présent,
- M. Dominique DUBONNET suppléant de M. David DUPASSIEUX titulaire présent,
- M. Gérard LACHENAL suppléant de M. André SAINT-MARCEL titulaire présent,
- M. Roger DALLEVET suppléant de M. Pierre AGERON titulaire présent,
- M. Henri CARELLI suppléant de M. Michel PASSETEMPS titulaire présent.

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine GRANGE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur André SAINT-MARCEL, rappelle les dispositions de l'article L.5211-11 du CGCT : « l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ».

Les membres du Comité Syndical :

- Considérant l'impossibilité matérielle (absence d'une salle de réunion permettant d'accueillir l'ensemble des membres du Comité au siège social du Syndicat Mixte du SCOT du bassin annécien)
- **Décident à l'unanimité des présents et représentés** que la réunion du comité de ce jour puisse se tenir en Mairie déléguée de Seynod (commune membre de la Communauté d'Agglomération du « Grand Annecy »).

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 08 septembre 2020.

Le Président,



Antoine de MENTHON

Devenue exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture le
et de la publication du

Le Président,

Antoine de MENTHON